

Département de l'AIN

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT
N° D2024-078

Objet : Bail de courte durée avec la SCBL LES PLATANES pour la location d'un espace de stockage

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour signer les contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

CONSIDERANT qu'il convient de stocker de manière provisoire les bacs jaunes qui seront distribués aux habitants de la CCPA ;

CONSIDERANT la proposition de bail, annexée à la présente décision, de la société SCBL LES PLATANES dont le siège social est situé 16 avenue Félix Faure 69007 LYON ;

- DECIDE de signer avec la SCBL LES PLATANES un bail d'une durée de 2 mois pour un ensemble immobilier situé 150 allée des Prunus, à Blyes (01150), d'une surface au sol d'environ 400 m², à compter du 1^{er} septembre 2024.
- PRECISE que le loyer mensuel est fixé à la somme globale de 6 507,78 €.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 14 août 2024
Publiée le 29 AOÛT 2024*

Fait à Chazey-sur-Ain, le 14 août 2024.

Le Président
de la Communauté de communes,

Jean-Louis GUYADER

